

PREAVIS MUNICIPAL 04/2023

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 60'200.00 TTC pour l'achat d'un deuxième transporteur électrique pour le service communal voirie et espaces verts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Pour rappel, actuellement les collaborateurs du service communal voirie et espaces verts utilisent les véhicules suivants :

- une camionnette de transports – année 2014,
- un tracteur pour l'épareuse et le déneigement – année 2010,
- un tracteur pour le ramassage des feuilles et le déneigement – année 2013,
- un tracteur pour la tonte du gazon et le déneigement – année 2017,
- un transporteur électrique, type Goupil, pour l'arrosage – année 2020.

Ces véhicules sont tous associés à des travaux spécifiques et non modulables. De plus, à l'exception du transporteur électrique, tous nos véhicules ont des moteurs thermiques consommant du Diesel.

Contexte

Afin de répondre à l'évolution constante de la Commune et dans la cadre des mesures relatives à la préservation de notre environnement, la Municipalité envisage d'acquérir un deuxième transporteur électrique. Grâce à ce nouveau véhicule, le personnel de la Voirie sera plus autonome et flexible. Cette acquisition permettra notamment :

- d'effectuer la vidange des poubelles publiques (actuellement effectuée avec la camionnette) ;
- de dédoubler les activités des employés comme l'arrosage, ce qui représentera un gain de temps notable ou pour certaines tâches spécifiques du Parc Marguerite ;
- d'effectuer plus efficacement et rapidement des nettoyages (fontaines, bancs, bacs à fleurs, poubelles, etc...) grâce à de nouveaux accessoires, comme un nettoyeur sous pression ;
- d'utiliser sur l'entier de notre territoire des machines électriques pour des petites réparations grâce à un convertisseur 23V-220V ;
- d'entreprendre différents types de travaux d'entretien sur le domaine communal avec une meilleure répartition des équipes de travail ;
- en cas de panne ou de service sur l'un des véhicules, de pouvoir utiliser l'autre pour poursuivre les tâches du moment.

Après analyse et étude des besoins en collaboration avec les employés de la Voirie, notre choix s'est porté sur le modèle *Goupil G4M.-Li9* muni de divers accessoires permettant de gagner en efficacité dans l'exécution des tâches de ce service.

Coût

Le coût de cet investissement est de CHF 60'200.00 TTC.

Financement

Le financement s'effectuera par la trésorerie courante.

Amortissement

L'amortissement s'effectuera sur une période de 5 ans via le compte 430.3313.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 6 février 2023, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 04/2023,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission des finances,

Décide d'accepter le préavis no 04/2023

d'accorder un crédit d'investissement de CHF 60'200.00 TTC pour l'achat d'un deuxième transporteur électrique pour le service communal voirie et espaces verts,

d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante et si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement,

d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans via le compte 430.3313

La Municipale responsable : Agnès Ansermet

Commugny, le 6 février 2023

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis

Rapport sur le préavis municipal 04/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 60'200.00 TTC pour l'achat d'un deuxième transporteur électrique pour le service communal voirie et espaces verts

Commugny, le 20 février 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a reçu le préavis 04/2023 en date du 6 février 2023 par courriel et ne s'est pas réunie. Etant excusé, un membre de la commission n'a pas participé aux délibérations.

La Commission des finances remercie M. Xavier Wohlschlag, syndic, d'avoir répondu avec beaucoup de précisions à nos questions concernant les critères pour choisir un tel véhicule, le financement (p. ex. leasing), la durée d'amortissement et les frais d'exploitation qui se montent à environ CHF 3000.- par an, basées sur les frais actuels engendrés par le véhicule en exploitation depuis deux ans.

Analyse

L'achat d'un véhicule électrique est beaucoup plus onéreux que d'un véhicule similaire avec moteur thermique mais les charges annuelles moins élevées ainsi que la compatibilité des accessoires avec le véhicule déjà en possession de la Commune justifient l'investissement plus élevé, sans parler des avantages environnementaux.

Conclusion

Notre Commune dispose des moyens financiers pour financer les charges de ce préavis.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité des membres ayant participé aux délibérations, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 04/2022.

Pour la Commission des finances :

Samantha Kuchárik-Mengotti
(excusée)

Cyrill Schuler

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf